

# DOSSIER DE PRESSE 2016



**Le label des territoires engagés dans la  
transition énergétique**

## **SOMMAIRE**

**CIT'ERGIE : UN OUTIL OPERATIONNEL**

**CIT'ERGIE : UNE METHODOLOGIE EPROUVEE**

**OBJECTIVITE ET EFFICACITE DES OUTILS ET DES ACTEURS**

## UN OUTIL OPERATIONNEL

Cit'ergie est un outil opérationnel de structuration et d'amélioration continue des collectivités pour :

- Appuyer techniquement et encourager les démarches de transition énergétique en cohérence avec l'ambition des territoires à énergie positive pour la croissance verte TEPCV ;
- Mettre en place les PCAET (Plans Climat Air Energie Territorial) ;
- Construire les volets énergie des Agendas 21 ;
- Répondre aux objectifs de la Convention des Maires.

La logique d'intervention de Cit'ergie s'articule autour de trois ambitions :

### ○ L'excellence et l'exemplarité :

Suivant une grille d'évaluation, les collectivités sont récompensées pour leur engagement volontaire des politiques énergies-climat sur la base de leurs compétences, moyens, actions et potentiels d'actions. Le label offre une reconnaissance forte aux niveaux national et international de la qualité de la politique énergie-climat des collectivités.

### ○ La méthode :

La labellisation Cit'ergie favorise une gestion transversale et pluridisciplinaire de la politique énergétique et climatique dans les collectivités. Elle permet la mise en place d'une nouvelle culture, de nouveaux outils de pilotage, de suivi des politiques et actions énergie et climat grâce à une méthodologie proposée et à l'accompagnement d'un conseiller.

### ○ Un processus d'amélioration continue :

L'exigence du référentiel en fait une référence en matière de politique énergie-climat, du premier pas (engagement dans la démarche) jusqu'à l'atteinte de l'excellence (labellisation Cit'ergie GOLD).

**CAP**  
**Cit'ergie**  
European Energy Award

Le label CAP Cit'ergie distingue les collectivités qui sont en bonne voie pour l'atteinte du label Cit'ergie d'ici 4 ans et bénéficient d'une évaluation supérieure à 35% du potentiel réalisé.

**Cit'ergie**  
European Energy Award

Le label Cit'ergie est décerné aux collectivités qui dépassent 50% de réalisation de leur potentiel d'actions.

**GOLD**  
**Cit'ergie**  
European Energy Award

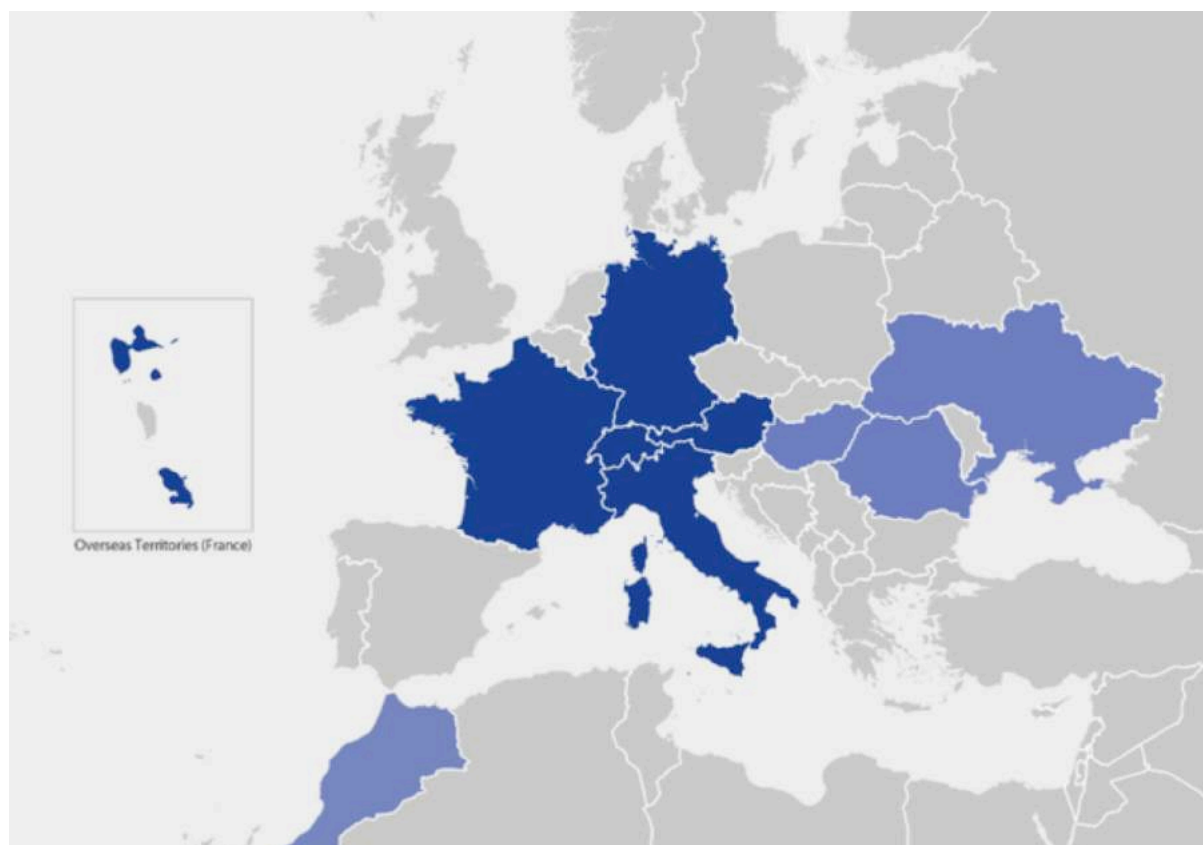
Le label Cit'ergie GOLD vient récompenser les collectivités les plus avancées et qui dépassent 75% de réalisation de leur potentiel d'actions.

### Un label européen décliné pour les collectivités françaises

Le label Cit'ergie est l'appellation française du label European Energy Award déjà accordé à près de 1346 collectivités européennes dans plusieurs pays : Allemagne, Autriche, Italie, France, Suisse, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco...

Créé en 1997 à l'initiative de collectivités suisses et autrichiennes, il permet de conduire des actions au niveau local et d'agir sur l'offre et la demande d'énergie.

Depuis sa création en 2003, le Forum European Energy Award, dont l'ADEME est membre, fédère et coordonne tous les porteurs de projets nationaux qui mettent le label en œuvre. La Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco et la France y participent. D'autres pays sont en expérimentation.

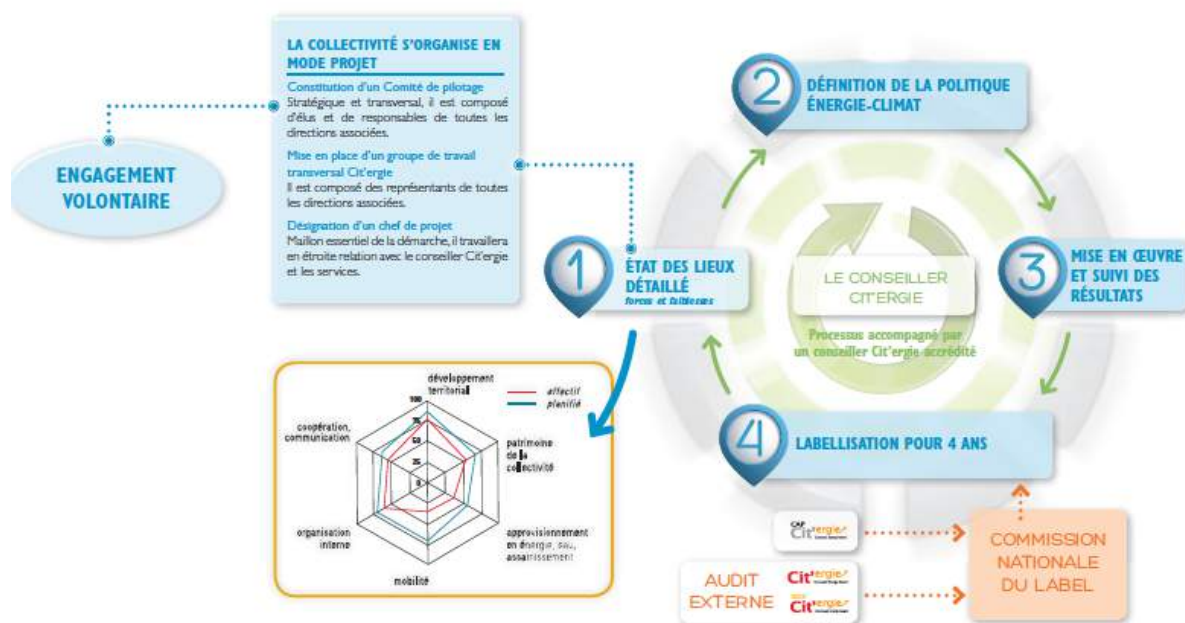


<http://www.european-energy-award.org/>

## CIT'ERGIE : UNE METHODOLOGIE EPROUVEE

Véritable guide méthodologique destiné à l'amélioration continue de la politique énergétique et climatique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre étapes avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie :

1. l'état des lieux de la situation initiale à partir du référentiel,
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique énergie climat,
3. la phase de labellisation si la collectivité satisfait aux exigences du label,
4. la mise en œuvre continue, évaluée, avec chaque année une visite de suivi du conseiller Cit'ergie.



### Et en pratique...

Les Directions régionales de l'ADEME offrent aux collectivités qui souhaitent s'engager dans la labellisation Cit'ergie un accompagnement technique, un soutien financier et l'animation d'un réseau d'échanges entre collectivités engagées dans Cit'ergie.

Pour s'engager dans le processus, la collectivité doit :

- réaliser le pré-diagnostic sommaire de sa situation énergétique et de ses compétences avec la DR de l'ADEME,
- délibérer sur sa volonté de s'engager dans la démarche de labellisation,
- mandater son conseiller Cit'ergie parmi les conseillers accrédités,
- signer une convention de partenariat avec l'ADEME,
- s'organiser en mode « projet ».

## OBJECTIVITE ET EFFICACITE DES OUTILS ET DES ACTEURS

- Un accompagnement continu du conseiller tout au long du processus

Au niveau national, 37 conseillers Cit'ergie sont accrédités pour :

- accompagner la collectivité,
- co-animer le groupe de travail de la collectivité et éclairer les décisions,
- valoriser les actions déjà conduites,
- être une source d'informations sur les expériences et bonnes pratiques des autres collectivités,
- évaluer la politique de la collectivité,
- préparer le rapport en vue de la demande du label présenté à l'auditeur et à la Commission du label,
- assurer la visite annuelle de suivi.

Pour sa mission, chaque conseiller s'appuie sur :

- un catalogue standardisé au niveau européen, constitué de 79 actions réparties dans les 6 domaines d'intervention de la collectivité,
- un référentiel national d'aide à l'évaluation, qui lui permet d'apprécier les actions conduites par la collectivité au regard de ses compétences propres et du contexte réglementaire et technique français.

Les 6 domaines du catalogue	
<input checked="" type="checkbox"/>	Développement territorial
<input checked="" type="checkbox"/>	Patrimoine de la collectivité
<input checked="" type="checkbox"/>	Approvisionnement eau, énergie et assainissement
<input checked="" type="checkbox"/>	Mobilité
<input checked="" type="checkbox"/>	Organisation interne
<input checked="" type="checkbox"/>	Communication et coopération

- L'intervention d'un auditeur externe accrédité

En fin de processus, l'un des trois auditeurs accrédités en France intervient pour valider la demande de labellisation de la collectivité.

Si le pourcentage d'actions mises en œuvre par la collectivité se situe entre 35 % et moins de 50 %, il n'y a pas d'intervention de l'auditeur externe et la collectivité peut demander directement à la Commission nationale du label l'obtention du label CAP Cit'ergie.

- La Commission Nationale du label : un organisme de contrôle indépendant

La Commission nationale du label est un organisme compétent pour l'octroi ou le retrait des labels CAP Cit'ergie, Cit'ergie et Cit'ergie GOLD. Elle est responsable de l'assurance qualité du label et du contrôle du respect des critères de l'octroi du label.

Elle se réunit deux fois par an à la fin du premier semestre et à la fin du second semestre pour examiner les demandes qui lui sont soumises.

Elle se compose de cinq membres :

- Reynald BAVAY, Directeur de l'aménagement et des études – AUDELOR ;
- Sébastien CONTAMINE, Directeur de l'Aduhme, agence locale des énergies et du climat et représentant du réseau FLAME ;

- Frédéric MABILLE, Directeur Energie de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Cit'ergie Gold ;
- Marie-Pierre, SIRUGUE, Chargée de mission énergies renouvelables au Conseil Régional de Bourgogne, co-animatrice du groupe énergie-climat de l'AITF, et Présidente de la Commission Nationale du Label ;
- Un membre en cours de recrutement suite au départ d'Emmanuel GOY, Délégué Adjoint Energie de l'association AMORCE.

Le secrétariat du label est assuré par Mme Liane THIERRY, membre du Bureau d'Appui Cit'ergie.

## LES COLLECTIVITES LABELISEES EN FRANCE

Depuis le lancement de la démarche en 2008, 100 collectivités sont engagées dans la démarche Cit'ergie représentant 10,2 millions d'habitants soit 15% de la population française. 62 de ces collectivités en démarche Cit'ergie sont lauréates ou en cours de devenir un territoire lauréat TEPCV.



## LES COLLECTIVITES LABELISEES

En tant que démarche d'amélioration continue, le dispositif Cit'ergie reconnaît 3 niveaux de performance pour aller vers l'excellence énergie climat.



**Niveau d'excellence du label.** Aujourd'hui plus de 87 collectivités européennes le possèdent. Il récompense les collectivités qui dépassent 75% d'actions mises en œuvre dans le cadre de leurs compétences propres.

Deux collectivités ont atteint ce niveau en France :

- La Communauté urbaine de Dunkerque (59) avec 81 386 habitants et 76 % d'actions réalisées
- La ville de Besançon (25) avec 119 962 habitants et 78 % d'actions réalisées



Le label Cit'ergie distingue les collectivités qui, à l'issue du processus, dépassent 50% d'actions mises en œuvre dans le cadre de leurs compétences propres.

## **32 collectivités françaises sont au total labellisées Cit'ergie en janvier 2016**

- Grenoble Alpes Métropole (38) avec 405 000 habitants
- La ville d'Echirolles (38) avec 37 000 habitants
- La ville de Nantes (44) avec 283 300 habitants
- La ville de Châtelleraut (86) avec 33 540 habitants
- La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (86) avec 54 346 habitants
- La ville de Bordeaux (33) avec 236 000 habitants
- La Métropole de Bordeaux (33) avec 708 000 habitants
- La ville de Quimper (29) avec 63 000 habitants
- La Communauté d'agglomération de Quimper (29) avec 90 000 habitants
- La Communauté d'agglomération de Seine Eure (27) avec 68 000 habitants
- La ville de Dijon (21) avec 155 460 habitants
- La ville de Lille (59) avec 226 827 habitants
- La ville de Chambéry (73) avec 57 342 habitants
- La Communauté d'agglomération de Chambéry (73) avec 121 590 habitants
- La Ville de Vire (35) avec 11 999 habitants
- La ville de Pessac (33) avec 58 977 habitants
- La ville d'Orvault (44) avec 24 504 habitants
- La ville de la Rochelle (17) avec 74 707 habitants
- La Métropole de Lyon (69) avec 1 340 155 habitants
- La Communauté urbaine du Grand Dijon (21) avec 251 179 habitants
- La Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (972) avec 169 499 habitants
- La ville de Lorient (56) avec 57 204 habitants
- La Communauté d'Agglomération de Lorient (56) avec 205 749 habitants
- La Métropole de Nice Côte d'Azur (06) avec 531 829 habitants
- Nantes Métropole (44) avec 590 000 habitants
- La ville de Poitiers (86) avec 87 697 habitants
- La Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers (86) avec 128 026 habitants
- La ville de Lyon (69) avec 484 344 habitants
- La ville de Malaunay (76) avec 5 952 habitants
- La ville d'Equedreville-Hainneville (50) avec 17 942 habitants
- La ville de Montmélian (73) avec 4 000 habitants
- La Communauté d'Agglomération de Besançon (25) avec 6 758 habitants



Label attribué aux collectivités ayant conduit la totalité du processus sans atteindre le niveau Cit'ergie mais s'engageant à y satisfaire au bout de 4 ans et dépassant 35% d'actions mises en œuvre.

### **23 collectivités sont au total labellisées CAP Cit'ergie en janvier 2016**

- La Métropole de Nice Côte d'Azur (06) avec 534 023 habitants
- La Communauté d'agglomération du Chalon (71) avec 105 457 habitants
- La ville de Fontaine (38) avec 22 068 habitants
- La ville de Bourg lès Valence (26) avec 18 640 habitants
- La Communauté d'agglomération d'Agen (47) avec 76 906 habitants
- La ville de Niort (79) avec 59 504 habitants
- La ville de Rouen (76) avec 110 688 habitants
- La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux (28) avec 112 000 habitants
- La Communauté de Communes Caux Vallée de Seine (76) avec 67 224 habitants
- La ville de Petit Quevilly (76) avec 21 898 habitants
- La Communauté de communes du Bassin de Pompey (54) avec 40 562 habitants
- La ville de Perpignan (66) avec 117 905 habitants
- La ville de Sablé-sur-Sarthe (72) avec 12 840 habitants
- La Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe (72) avec 29 109 habitants
- La ville d'Epinal (88) avec 32 764 habitants
- La ville de Buxerolles (86) avec 10 228 habitants
- La Communauté d'Agglomération Cap Excellence (971) avec 105 212 habitants
- La ville de Baie-Mahault (971) avec 30 775 habitants
- La ville d'Annecy (74) avec 53 013 habitants
- La Communauté d'Agglomération d'Angoulême (16) avec 105 421 habitants
- La ville de Caen (14)
- La ville de Saint-Nazaire (44)
- La ville de Delle (90)



### **Actuellement 43 collectivités françaises sont en cours de processus Cit'ergie :**

Alençon ; Alès ; Amiens ; Auxerre ; Blois ; Brest ; Châteaurenard ; Communauté d'Agglomération d'Amiens ; Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises ; Communauté d'Agglomération d'Évreux ; Communauté d'Agglomération Evry Centre

Essonne ; Communauté de Communes du Haut Bugey ; Communauté d'Agglomération de Metz ; Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing ; Communauté d'Agglomération de Morlaix ; Communauté d'agglomération du Pays de l'Or ; Communauté d'Agglomération de Mulhouse ; Communauté d'Agglomération de Valence ; Communauté d'Agglomération de Vienne ; Communauté d'Agglomération Trois Frontières ; Communauté de Communes Thouars ; Communauté Urbaine d'Alençon ; Communauté Urbaine de Nancy ; Coutances ; Dunkerque ; Evreux ; Fort-de-France ; Grenoble ; Kingersheim ; Métropole de Brest ; Métropole de Montpellier ; Métropole de Rennes ; Montpellier ; Morteau ; Mulhouse ; Rillieux-la-Pape ; Saint-Louis ; Tourcoing ; Vénissieux ; Yutz.

Et d'autres encore sont en passe de les rejoindre...

Vous aussi, **REJOIGNEZ LE RESEAU CIT'ERGIE !**  
<http://www.citergie.ademe.fr/>

#### **L'ADEME EN BREF**

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**<http://www.citergie.ademe.fr>**

#### **Contacts presse**

Service de presse ADEME / 01 58 47 81 28

[ademepresse@havasww.com](mailto:ademepresse@havasww.com)

Twitter : [@ademe](https://twitter.com/ademe)

#### **Contacts ADEME**

Nelly SALIOU, Communication professionnelle et technique

02 41 20 43 54 - [nelly.saliou@ademe.fr](mailto:nelly.saliou@ademe.fr)

Nicolas VALLEE, Chargé de mission Cit'ergie

02 41 20 43 49 – [nicolas.vallee@ademe.fr](mailto:nicolas.vallee@ademe.fr)

Bureau d'Appui Cit'ergie

04 15 09 82 07 - [citergie@ademe.fr](mailto:citergie@ademe.fr)